

COMMUNE DE SERMAISE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
24 MARS 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre mars à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SERMAISE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Pascal JAVOURET

Date de convocation : 16/03/2015

Étaient présents : Pascal JAVOURET, Valérie LACOSTE, Jean-Louis RINGUEDE, Jacqueline BESSE, Jean VERGNAUD, Monique BEAUMONT, Jean-Pierre GRANJEAN, Claude DELAFRAYE, Isabelle DAVIOT, Jean-François MILARD, Blandine BELPECHE, Sylvain LARQUETOU, Philippe HELY, Magali HAUTEFEUILLE, Franck CHEVALLIER, Dominique POUILLIER, Jérôme SUYS

Absents excusés : Nathalie POCHE a donné pouvoir à Jérôme SUYS

Nicole DARTEVELLE a donné pouvoir à Magali HAUTEFEUILLE

Secrétaire de Séance :

Il a été procédé selon l'article L2121.15 du code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil Municipal ; Magali HAUTEFEUILLE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le précédent compte-rendu de Conseil Municipal ne suscite aucune observation.

1/ ACQUISITION D'UN CAR TYPE EVADYS (IRISBUS)

Considérant qu'à partir du 1^{er} Septembre 2015 les cars sans ceinture ne pourront plus faire de ramassage scolaire,

Considérant que le Renault FR 1 n'a pas de ceinture de sécurité,

Monsieur le Maire, après avoir étudié, toutes les possibilités (organisation du transport scolaire par le STIF, remplacement du car) ; après avoir prospecté et reçu quelques offres (global bus, IVECO, entreprise FAST) et un rendez-vous sur place à MITRY MORY avec l'essai du véhicule EVADYS par un des chauffeurs de la commune,

Propose au Conseil Municipal l'acquisition du car type EVADYS au prix de 87 000 € HT soit 104 400 € TTC et informe l'assemblée que les deux véhicules actuels (RENAULT FR 1 et TEMSAT) seront repris pour une valeur totale de 6 600 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité
Accepte le projet et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y afférentes.

2/ MENUISERIES ECOLE MATERNELLE DETR 2015

L'année passée, Monsieur le Maire avait évoqué son souhait de voir réaliser un programme de changement des huisseries dans le bâtiment le plus ancien de l'école maternelle. En 2014 il a proposé l'opération sur la façade intérieure de l'école maternelle. En effet les huisseries de ce bâtiment sont très vétustes ; une aide financière dans le cadre de la DETR 2014 a été accordée et la dépense est prévue dans le budget 2015.

Cette année il semble essentiel de continuer et de finaliser les changements d'huisseries pour terminer l'isolation de ce bâtiment.

La totalité de ces travaux pourront être financés au titre de la DETR à hauteur de 20 à 30 % du montant total.

Montant des travaux HT :	11 697.37 €
Montant des travaux TTC :	14 036.84 €
Subvention 30 % :	3 509.21 €
Autofinancement :	10 527.63 €

à la majorité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2015.

3/ CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET L'APPROVISIONNEMENT EN ELECTRICITE

Considérant alors qu'il apparait de bonne pratique de regrouper aux besoins de la Commune de *SERMAISE* avec ceux de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix et des communes de Breux-Jouy, Corbreuse, La Forêt le Roi, Le Val Saint-Germain, Les Granges le Roi, Richarville, Roinville-sous-Dourdan, Saint-Chéron, Saint-Cyr-Sous-Dourdan en développant des intérêts communs ou pour le moins complémentaires,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de regrouper ces acheteurs au sein d'un même groupement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ✓ **DECIDE** d'adhérer au groupement de commande constitué en sus de la Commune de *SERMAISE* de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix des communes de Breux-Jouy, Corbreuse, La Forêt le Roi, Le Val Saint-Germain, Les Granges le Roi, Richarville, Roinville-sous-Dourdan, Saint-Chéron, Saint-Cyr-Sous-Dourdan pour satisfaire les besoins en matière de fourniture et d'approvisionnement en électricité ;
- ✓ **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- ✓ **PRECISE** qu'en application de la Convention de Groupement de Commande, la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix a été expressément désignée

coordonateur et qu'à ce titre elle assure une mission complète jusqu'à la notification des marchés subséquents à l'exception de la signature desdits marchés subséquents ;

- ✓ **EXPOSE** que la présente convention vise à définir les conditions de fonctionnement d'une co-maîtrise d'ouvrage organisée entre les parties.
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

4/ ELECTION DE LA ROSIERE POUR L'ANNEE 2015

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil Municipal des candidatures de :

MORVAN Guenael
SARAZIN Clara

Les Conseillers municipaux ont procédé à l'élection de la cent cinquième Rosière où SARAZIN Clara a obtenu la majorité des voix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour

- Déclare Clara SARAZIN élue Rosière,
- Décide que Monsieur le Maire sera chargé de prévenir Clara SARAZIN
- Autorise Monsieur le Maire à verser à cette dernière la somme de 152,45 € mandatée sur le budget CCAS 2015.

5/ QUESTIONS DIVERSES

La CCDH demande la confirmation des membres aux commissions « développement durable » et « accessibilité ».

Commission développement durable : Titulaire : Valérie LACOSTE
Suppléant : Franck CHEVALLIER

Commission accessibilité : Titulaire : Dominique POUILLIER
Suppléant : Isabelle DAVIOT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

